

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 222

présenté par

M. Brottes, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques

à l'amendement n° 34 de M. Tetart

ARTICLE PREMIER

I. – Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« mois qui suit le ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« deux mois après la fin du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.